

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CD399

présenté par
M. Meurin

ARTICLE 12

Supprimer les alinéas 44 à 51.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ne pas pénaliser les exploitations agricoles en faisant peser une charge fiscale supplémentaire par la diminution de leur avantage sur le GNR. Les agriculteurs travaillent dur, avec souvent des conditions difficiles et le contexte économique actuel généré par l'inflation, est un poids supplémentaire pour la gestion de leurs exploitations.